

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SYNDICAT d'INITIATIVE



251

LANDEVENNEC. — Ruines de l'Abbaye, le Chœur.

ND. Phot.

L'église abbatiale vendue en 1796 pour le prix d'une paire de boeufs... (photo des ruines vers 1905)

N° 16 _ JUIN 1989

EN BREF...

En retard...

Ce bulletin n° 16 paraît avec un mois de retard expliqué par les diverses activités menées par les bénévoles du Syndicat d'Initiative. Nous espérons votre indulgence.

TENNIS :

Le court est ouvert depuis le 1er juillet. Tout renseignement (tarif, inscriptions...) peut être obtenu en mairie.

KERDILES :

Comme l'an passé (plus de 4 000 visiteurs adultes), le Cercle Philatélique de CROZON propose le second volet de son exposition "Connaissance de la Mer" sur le thème des bateaux.

PROMENADE SUR L'AULNE :

La vedette ROSMEUR propose des excursions sur l'Aulne (descente ou remontée). Renseignements en mairie ou au 98.27.10.71.

ACTIVITES SPORTIVES :

Des activités voile et tir à l'arc peuvent être mises en place par l'ULAMIR durant l'été. S'adresser à l'ULAMIR - Tél. 98.27.01.68.

L'HOTEL :

Depuis le début du mois de juin, Monsieur et Madame LE THEO gèrent l'hôtel-Restaurant Beauséjour.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur entreprise.

LES FETES DE L'ETE :

juillet-août	: exposition de Kerdilès
9 juillet	: kermesse des chasseurs
9 juillet	: bourse d'échanges cartophiles (en collaboration avec le Cercle Cartophile du Finistère)
22 juillet	: semi-marathon (départ à 17 h. de Port-Maria)
20 août	: fête des hortensias



Bicentenaire de la Révolution Française

1789 - 1989

Ce bulletin n° 16 est consacré à la Révolution Française. Il n'a pas la prétention d'être une chronique exhaustive de LANDEVENNEC durant cette période. D'autres articles sur ce thème suivront sans doute au hasard des prochains bulletins.

Certes, la Révolution a connu d'indéniables excès mais ne correspond-elle pas avant tout aux Droits de l'Homme encore âprement disputés de nos jours dans certaines régions du monde où des "Bastilles" ne sont toujours pas tombées.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, des mots souvent galvaudés et banalisés mais au sens originel profond...

Pour celà, nous ne pouvions rester à l'écart du Bicentenaire.

REPONSES A CERTAINES QUESTIONS

La population en 1789 ?

Landévennec compte alors environ 500 personnes

Le cahier de doléances ?

Etablis au printemps 1789 par paroisse ou par corporation, ces cahiers de doléances (parfois semblables d'une paroisse à l'autre) présentaient les aspirations des Français avant l'ouverture des Etats Généraux en mai 1789.

Si la plupart des cahiers de doléances ont été retrouvés, celui de Landévennec a disparu (de même celui d'Argol).

L'arbre de la Liberté ?

La première plantation d'un arbre de la Liberté est attestée par un procès-verbal de la municipalité de GAHARD en Ille-et-Vilaine, le 16 février 1790. C'était un chêne.

Aujourd'hui dans le Finistère, ne subsiste que le chêne de LOCQUENOLE, près de Morlaix, planté en janvier 1794.

Nous ne savons pas si Landévennec avait son arbre de la Liberté il y a deux siècles (celui d'Argol se trouvait sur la place et a été détruit vers 1915).

Pour commémorer le bicentenaire, la nouvelle municipalité de Landévennec a planté, pour sa première réunion (18 mars 1989) un "tilleul de la Liberté" près du gîte d'étape (derrière la mairie).

LE NOUVEAU DECOUPAGE ADMINISTRATIF

La France de l'Ancien Régime se divisait en provinces, elles-mêmes partagées en évêchés et paroisses (paroisse de LANDEVENNEC, évêché de Cornouaille, province de Bretagne). Ce découpage devenant de plus en plus confus et d'un fonctionnement compliqué, des refon-tes administratives avaient été envisagées dès le milieu du 18ième siècle. Les disparités (lois, impôts, systèmes de mesures, etc..) étaient alors fréquentes d'un évêché à l'autre et même bien souvent entre paroisses voisines. Ainsi, par exemple, les Bretons payaient environ quatre fois moins d'impôts que les autres provinces.

S'appuyant sur l'égalité de tous les citoyens, l'Assemblée Constituante s'employa, dès 1789, au remodelage des échelons territoriaux composant le Royaume.

LES COMMUNES :

Créées par la loi des 13 et 14 décembre 1789, les communes correspondaient pour la plupart aux anciennes paroisses.

Les comités - élus - qui avaient été mis en place dans chaque paroisse au tout début de la Révolution devinrent municipalités avec à leur tête un maire.

Le premier maire de LANDEVENNEC fût Antoine du LAURENS auquel succéda Sulpice NIGEOU du Moulin-Mer en 1790.

A partir du 1er janvier 1793, l'état-civil jusqu'alors tenu par les prêtres, fût confié aux municipalités. Les registres de "baptêmes-mariages-sépultures" devinrent registres de "naissances-mariages-décès".

LES DEPARTEMENTS :

Il existait plusieurs projets de découpage de la France allant d'une trentaine de départements à 120. L'Assemblée constituante opta finalement pour 83 départements.

Le notre, d'abord connu sous le nom de "département de Basse-Bretagne", s'appella "Finistère", la fin de la Terre tout comme le cap Nord-Ouest de l'Espagne ou l'Abbaye Saint Mathieu Fine Terre à Plougonvelin près du Conquet.

Son territoire correspondait approximativement à la réunion des évêchés de Cornouaille (amputé en partie au profit du Morbihan) et de Léon. S'y ajoutèrent également quelques paroisses provenant des évêchés de Tréguier,

Dol (région de Morlaix) et Vannes.

Le choix du chef-lieu n'alla pas sans difficultés, Cornouaillais et Léonards s'affrontant allègrement. QUIMPER fût d'abord chef-lieu provisoire jusqu'au 19 juillet 1793, date à laquelle il dût s'incliner au profit de LANDERNEAU. Cette prédominance de LANDERNEAU ne dura guère et le chef-lieu fût à nouveau transféré à QUIMPER le 5 novembre 1794.

LES DISTRICTS :

Le département du Finistère comprenait neuf districts (Brest, Lesneven, Landerneau, Morlaix, Carhaix, Châteaulin, Quimper, Quimperlé, Pont-Croix) administrés par un Directoire.

Antoine du LAURENS, maire de Landévennec, était administrateur du district de Châteaulin en 1790-91.

Notons que Châteaulin, à consonnance féodale, prit en février 1793 le nom de VILLE-SUR-AULNE.

Sous l'Empire, les districts disparurent au profit des arrondissements.

LES CANTONS :

LANDEVENNEC appartint tout d'abord au canton d'ARGOL formé des communes d'ARGOL, LANDEVENNEC, TELGRUC et TREGARVAN. On parlait parfois du "Bas-Canton" par opposition à celui de CROZON.

Durant les années 7 et 8 (1798-99), les mariages des quatres communes furent célébrés au chef-lieu de canton.

Par la loi du 28 pluviôse an 8 (17 décembre 1800), BONAPARTE, alors Premier Consul, modifia les cantons et celui d'ARGOL ne tarda pas à disparaître au profit de CROZON.

LE PREMIER ACTE CONNU DE LA MUNICIPALITE DE LANDEVENNEC

Le 6 décembre 1789, le "Comité" - qui deviendra la municipalité - de la paroisse de LANDEVENNEC s'adresse à ses collègues de TELGRUC pour les inviter à créer une milice "pour la sûreté et la tranquillité de tous" (ce document laisse encore refléter l'importance de LANDEVENNEC par rapport à certaines paroisses telles que TELGRUC à la fin de l'Ancien Régime).

NB : L'orthographe est d'époque....

"A Messieurs, les Délibérants Citoyens de tous ordres de la paroisse de telgruc

Les Commissaires du Comitté élus et érigés par les citoyens et habitants de la ville et paroisse de landevennec pour les représenter et conduire en bons et fidèles patriotes désirants faire connaître à tous leurs concitoyens et covaseaux de la paroisse de telgruc et trêve en dépendante qu'ils ont non seulement formé un Comitté pour prouver au reste de la nation française qu'ils ne sont pas indignes de la confraternité générale, mais aussi une milice nationale pour la surreté et la tranquillité de tous et que pour le faire ils ont obtenu des armes et des munitions ; ils invitent dans les mêmes vûes leurs covaseaux et concitoyens de la paroisse de telgruc de se joindre à eux s'ils le jugent à propos et les engagent à nommer deux commissaires pour leur paroisse qui pourront toutes les fois qu'il sera nécessaire se joindre à ceux nommés par landevennec comme chef-lieu de la juridiction, pour y faire rédiger et demander tout ce qui sera par eux jugé Bon pour le Bien et la tranquillité de tous les individus qui résident dans le ressort de la juridiction comme aussi de se créer des chefs s'ils le jugent apropos, ou s'ils saiment mieux envoyer le nom de ceux qui voudront et désireront servir sous les ordres des capitaines et officiers créés par leurs concitoyens de landevennec. Lesdits commissaires et officiers de la nationale de landevennec offrent pour eux et leurs covaseaux et concitoyens tous les secours et assistances d'hommes et armes à leurs frères et covaseaux de la dite paroisse de telgruc en général en cas que quelques gens mal intentionnés ou sans aveu voulussent leur nuire ou préjudicier en quelque façon quelconque.

fait en comitté à landevennec le six décembre mil sept cent quatre vingt neuf, avant la signature, les

commissaires soussignés prient leurs concitoyens de telgruc s'ils ne sont pas instruits assez sur ce qu'on leur propose d'envoyer un ou deux délibérants a qui il sera donné une ample communication du tout."

LE VAILLANT
secrétaire et adjoint

J:G: LEPOUPON

DULAURENS
Président

COMTE

MASSART
commissaire et capitaine

LEDUFF

Sources : Archives Abbé KERSALE déposées à l'Abbaye de Landévennec.

LA PREMIERE MUNICIPALITE

Antoine-Marie François du LAURENS de la BARRE, premier
maire de Landévennec

Né à Concarneau en 1748, paroisse de Beuzec-Concq, Antoine-Marie François du LAURENS de la BARRE devient receveur de l'Abbé de Landévennec à la mort, en 1780, de Victor Louis LE PROVOT de PENLAN.

Un an plus tard, le 11 juin 1781, il se marie à Landévennec avec Françoise KERICUFF, la veuve de son prédécesseur. Quatre enfants naissent de cette union, à Landévennec (1782,83,85,89).

En 1789, Antoine du LAURENS devient "Président du comité municipal" de Landévennec. Lors de l'inventaire dressé par la municipalité à l'Abbaye (21 mai 1790), il est mentionné maire. En 1790-91, il est également administrateur du district de Châteaulin.

Antoine du LAURENS songe alors (1791 ou 92) à émigrer mais ses enfants étant encore jeunes, il abandonne cette idée et se retire sur les terres d'un émigré, le marquis de RUSQUET, ce domaine étant devenu Bien National. Il est alors considéré comme suspect et gardé à vue dans son manoir.

En 1795, il afferme le vieux manoir du Bois de la Roche en Commana, ancienne possession du Baron de COATAREL. Le 21 frimaire an 12 (13/12/1803), il achète cette propriété et devient juge de paix à SIZUN.

Antoine du LAURENS de la BARRE décède en son manoir le 30 novembre 1824.

Yves LE VAILLANT

Originaire de Leuhan, Yves LE VAILLANT arrive à Landévennec en mai 1788 comme commis de Maître François GESTIN, notaire et greffier de la juridiction abbatiale.

Le 9 février 1789, il épouse Mathurine Victoire GESTIN, la fille du notaire.

Yves LE VAILLANT ne reste que peu de temps à Landévennec. En 1791, il réside au Penquer-Caon en Telgruc. On le trouve successivement "notaire de la ci-devant juridiction abbatiale de Landévennec à la suite du district de Châteaulin", "notaire national de Landévennec" puis, en 1793, "notaire public résidant au bourg de Telgruc".

Un état des notaires du canton d'Argol dressé le 6 frimaire an 6 (26/11/1797) le décrit comme ivrogne un peu borné (sans doute faut-il modérer ce jugement, aucun des trois notaires du canton n'a d'ailleurs une appréciation élogieuse).

Yves LE VAILLANT participe activement à la vie municipale de Telgruc et à l'administration du canton. En 1798, il est adjoint de la commune de Telgruc.

Il décèdera au cours de l'an 9 (1800-1801) et sa veuve se retirera à Douarnenez.

Guillaume-Gilles MASSARD

Ecuyer (1) guillaume Gilles Anne MASSARD est apparenté à Antoine du LAURENS de part son épouse née Renée du LAURENS. On le rencontre pour la première fois en janvier 1787 lors du baptême de son fils Yves célébré par dom Marie , prieur de l'Abbaye.

Plusieurs enfants naissent jusqu'en 1792, la plupart décédant en bas-âge.

En janvier 1791, Guillaume MASSARD afferme la métairie de Penforn consistant alors en une maison, une crèche, une grange, deux prairies, un petit verger, deux grands champs clos et la montagne dite "Ménez Penforn".

Le 17 septembre 1791, il est nommé surveillant provisoire des forêts dépendant de l'Abbaye et devient, en mars 1793, "chef des exploitations nationales pour le port et la ville de Brest" (c'est-à-dire responsable de l'exploitation des forêts de Landévennec dont le bois est utilisé par la Marine).

On le perd alors de vue.

Un rôle des contributions établi en janvier 1795 mentionne uniquement " la femme MASSARD" (pour les autres, il est précisé veuve).

Louis LE DUFF de MESONAN

Louis Bonaventure Marie LE DUFF de MESONAN est né à Daoulas en 1730.

Nous ignorons la date de sa venue à Landévennec.

En 1789, il est membre du comité élu par les habitants pour administrer la paroisse. Il réside alors dans la Grand'Rue (actuelle maison BOTHOREL, rue du Pâl).

Gardien de l'abbatiale en 1791, il remplace MASSARD comme surveillant des bois de Landévennec en mai 1793. Dans un acte d'état civil datant de cette époque (naissance de Jeanne Louise ELY - 19/05/1793), on le rencontre comme témoin avec la profession de commerçant.

En janvier 1795, il est même nommé instituteur. Sans élèves, probablement...

Quelques mois plus tard, en juillet 1795, il assure le gardiennage du magasin de grains.

Son rôle semble avoir été important durant cette période où il apparaît souvent, signant tantôt LE DUFF de MESONAN, tantôt MESONAN LE DUFF, MESONAN ou LE DUFF. On devine pourquoi...

Il s'éteint à son domicile, au bourg de Landévennec, le 28 janvier 1813 à l'âge de 83 ans.

Jean COMTE

Nous n'avons guère de renseignements sur Jean COMTE si ce n'est au hasard d'actes de l'état-civil.

Ainsi, apprenons nous que, le 24 septembre 1789, LE MOYNE, prieur de l'Abbaye, a baptisé Jeanne Thérèse Félicité COMTE, fille de Jean COMTE, syndic des classes de la marine, et de dame Jeanne PORTER son épouse. DU LAURENS et MASSARD assistent au baptême.

Lors de la naissance de sa seconde fille en février 1793, il est "commis du magasin à poudre".

Jean Guillaume LE POUPON

Il y a 15 mois que Jean-Guillaume LE POUPON est venu d'Ergué-Gabéric à Landévennec quand il épouse, le 5 février 1759, Jeanne LE MEVEL. Il a alors 35 ans.

Plusieurs enfants naissent de 1759 à 1770. Les actes de baptêmes indiquent fils ou fille de "Maître Jean Guillaume LE POUPON". Sa fonction auprès de la juridiction abbatiale ne semble toutefois guère importante.

En 1791, succédant vraisemblablement à Yves LE VAILLANT, il devient secrétaire-greffier de la municipalité de Landévennec.

Ce comité municipal de Landévennec - nous pouvons le considérer comme le premier conseil municipal - se réunissait dans ce qui était quelques mois auparavant l'auditoire, c'est-à-dire le siège de la juridiction abbatiale. (2)

Ces premiers "conseillers municipaux" gravitaient avant 1789 autour de l'Abbaye et de sa j^uridiction, vraisemblablement s'en accommodaient-ils fort bien.

Mais la Révolution arrive, il est préférable d'évoluer...

Notes :

(1) Titre de noblesse en Bretagne

(2) L'auditoire jouxtait le presbytère au côté Est. Il est à situer, approximativement à l'emplacement de la maison de Madame PRUVOT, aujourd'hui propriété PERCIER, Rue du Pâl (cf bulletin n° 9 - janvier 1986 - plan du bourg aux 17^e-18^e siècles par J.N EON).

Sources :

- Mairie de Landévennec - Registres d'état-civil

- Archives départementales 10 L 60 - 12 L 6 - 13 L 37,177 -
17 L 24 - 23 L 18,52,60 - 1 Q 897.

LE DOMAINE CONGEABLE
UN MODE DE PROPRIETE CONTESTE

"Nul ne peut tenir terre en Bretagne sans Seigneur".

(Article 328 des Coutumes de Bretagne)

Le 16 mars 1747, Jacques et Olivier LE BOURVO, Noël LASTENNET (tous trois de Rangoulic) et Philippe LASTENNET (Lescuz) déclaraient devant les notaires de la juridiction abbatiale de Landévennec "tenir et posséder à titre de domaine congéable et réparable à l'uzement local de Cornouaille sous Messire Jean- Baptiste Marie CHAMPION de CICE abbé commendataire de l'Abbaye de Landévennec seigneur de Guilvain les Sales(1)" le lieu et convenant de Rangoulic consistant en maisons, crèches, four et environ 16 journaux de terre.



"Dessus lequel village de Rangoulic est deub (dû) et se paie annuellement de rente domaniale à chaque terme de Saint Michel en septembre au dit Seigneur Abbé ou à son receveur en sa maison abbatiale à Landévennec quatre livres monoye en argent, deux briques avoines(2) mesure de la dite abbaye, deux chapons, deux poules, deux sols monoye pour taillée de janvier, les corvées ordinaires, la dixure des bleds (blés) blancs à la traizième gerbe, la sujétion à la cour et moulins de la dite abbaye et les autres devoirs domaniaux accoutumés".

(Archives départementales 2 H 71)

Le Seigneur à Landévennec est l'Abbé, les actes mentionnent souvent "Seigneur Abbé". Avec l'institution de la commende(3) au XVI^e siècle, certains abbés ne verront en Landévennec qu'une source de revenus (certains abbés ne viendront même jamais à Landévennec, se contentant de s'y faire représenter, notamment par un receveur !).

Les possessions de l'Abbaye ne se limitent pas à Landévennec ou aux paroisses voisines (Argol et sa trêve de Trégarvan, Telgruc, Rosnoën, Dinéault, St-Nic, Plomodiern...) mais s'étendent parfois à des lieux éloignés (Landrévarzec, Briec, Edern, Lothey... ou Batz-sur-mer en Guérande).

Les fermes (les "convenants" disait-on) sont bail- lées à des domaniers à titre de "domaine congéable", souvent pour 9 ans. L'Abbé demeure propriétaire de la terre

(le fonds) tandis que les édifices et superficies (bâtiments mais aussi fossés, bois courant, arbres fruitiers...) appartiennent au domanier qui s'acquitte annuellement (en général à la St Michel) d'une "rente convenancièr" fonction de l'importance de sa tenue : 4 livres en argent, 2 briques d'avoine, 2 chapons et 2 poules pour l'exemple de Rangoulic, ci-dessus.

A cette rente s'ajoutent différents autres droits :

- le droit de champart : à payer en cas d'"égobue", c'est-à-dire le défrichage par le feu d'une terre inculte,
- la dîme : en général 1/13 des blés blancs,
- les corvées,
- assujettissement à la juridiction abbaticale et aux moulins,
- la taillée (impôt),
- etc...

Le bois courant revient au domanier tandis que les arbres sont liés à la terre et appartiennent au Seigneur. Il est facile d'imaginer le peu d'empressement des fermiers à réaliser des plantations ou à laisser croître certains baliveaux.

La Révolution contestera ces domaines congéables. Ainsi, en 1790, les maires d'Argol et de Landévennec y voient une explication à la pauvreté et à la mendicité.

"Un des objets qui est la cause de la mendicité et de la misère dans le pays c'est le droit de champart car on donnerait à égobuer à bien des pauvres malheureux pourvu qu'il sèmerait des glands ou la lande après leurs égobues mais le seigneur foncier emporte tout le bénéfice, de sorte que personne ne veut égobuer et la terre demeure en friche et sans produire, une autre occasion le domaine congéable qui dégoûte le monde est qu'il ne peut pas s'attacher à sa terre voyant qu'ils ne sont pas assurés d'y demeurer et ne la font pas valoir à souhait." (Sulpice NIGEOU, maire de Landévennec).

Magloire LE BOENNEC, maire d'Argol ne tient pas d'autres langage :

"Les principales causes de la mendicité dans notre canton proviennent des domaines congéables, ce droit fait négliger l'agriculture et met un obstacle à la plantation ou défrichement et à l'amélioration de ses terres vagues et sous cet (usement ?) le vassal est

accablé par des commissions ; s'il est congédié, ce qui n'est que trop commun, il sort de ses terres la main presque vide et n'a rien pour les défrichements et les réparations qu'il a fait sans le consentement exprès de son seigneur, ce qui est la cause que la terre demeure en friche, les vexations des seigneurs avec les frais de déclarations, les rentes en grains, les corvées et (?), et les droits de champart et les dîmes qui élèvent leurs fruits de leurs travaux sans avoir égard à une terre qui ne rapporte année commune que deux à trois pour une, et quelque année on est obligé de semer deux fois ;

le moyen de remédier serait de détruire les domaines congéables, on donnerait au canton une parfaite assurance de demeurer dans sa terre possesseurs paisibles, il s'occuperait d'ouvrir avec plus grand soin sa terre et d'occuper les pauvres par les défrichements et la plantation."

(Archives Départementales 19 L 23)

La Révolution, au travers des Biens Nationaux et de leur vente, permit aux domaniers d'acquérir la terre. Encore fallait-il que ceux-ci possèdent l'argent nécessaire faute de quoi il leur fallait avoir recours à des personnes fortunées telles que le citoyen Joseph - Guillaume BRIANT de Quimper ou encore Antoine DULAURENS, ancien receveur de l'Abbé, juge de paix du canton de SIZUN au moment de la vente massive des terres de l'Abbaye (an 12).

Une nouvelle classe possédante se mettait progressivement en place...

- (1) possession de l'Abbaye à LANDREVARZEC
- (2) 1 brique vaut de 160 à 170 livres à Landévennec
- (3) les abbés sont nommés par le Roi et non plus élus par les moines.



LA PAROISSE DURANT LA REVOLUTION

1 - LES PRETRES

Jean RIOU

Il a pratiquement 80 ans quand commence la Révolution.

Né et baptisé à Landévennec le 27 janvier 1710, il a succédé le 15 novembre 1739 à Philippe LE CORRE, "vicaire perpétuel" de Landévennec (1).

En décembre 1790, Jean RIOU fournit un état des revenus de la paroisse aux administrateurs du district de Châteaulin

"Messieurs les défunts abbés de l'Abbaye de Landévennec me payoient tous les ans pour ma pension congrue cinq cents livres par an scavoir cent vingt cinq livres par quartier, je n'ay aucune portion de dixmes, je n'ay pas de bien patrimoine, j'ay payé cette année 30 livres pour capitation et 16 livres dix sols pour décimes (2), ma maison presbyterale est petite mais très commode (3), mon jardin est très petit, il ne contient tout au plus qu'une corde et demie (4), de terre sans autres terres y attachées ; notre église paroissiale n'a pas de rente, elle doit recevoir tous les ans 146 livres 9 sols 6 deniers pour les fondations mais il y a actuellement plusieurs qui refusent de les payer, de laquelle somme la portion de Mrs les prestres est de celle de 63 livres 9 sols 3 deniers payable de moitié, ceux pour lesquelles fondations nous avons outre les services et nocturnes quatre-vingt-dix messes à dire même quelques unes à chanter. La chapelle de St Rosaire touche les ans 99 livres 4 sols pour des fondations dont Mrs les prestres recevoient de moitié entre eux 44 livres 8 sols 6 deniers y comprises les processions qu'ils font toutes les festes de la sainte et les premiers dimanches des mois, la chapelle de Notre-Dame du Folgoat n'a ny rente ny fondation....".

En juillet 1790, l'Assemblée Constituante vote la Constitution Civile du Clergé. Les prêtres deviennent des "fonctionnaires" dépendant du pouvoir politique. L'Eglise se partage alors entre prêtres assermentés (les "jureurs") et prêtres insermentés (les réfractaires).

Jean RIOU accepte en 1791 cette constitution. C'est alors un vieillard infirme.

A partir d'octobre 1791, il signe régulièrement "Jean RIOU, curé" au lieu de "recteur", puis en novembre 1792, il se déclare "citoyen curé" !

Il décède à l'âge de 84 ans dans son presbytère de Landévennec, le 18 mars 1794. L'un de ses frères, prêtre également, fût guillotiné pendant la Terreur.

Grégoire LOYER

Né à CORAY le 11 décembre 1756, Grégoire-Marie-Corentin LOYER est ordonné prêtre en 1784. Il arrive à LANDEVENNEC au début d'avril 1790 afin d'aider Jean RIOU qui ne peut plus de part son âge et ses infirmités - plusieurs documents parlent de sa "caducité" - satisfaire aux exigences de la vie paroissiale.

Le 30 janvier 1791, il prête serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé.

En 1790-91, Grégoire LOYER se débat avec l'administration du district pour obtenir un traitement :

"le directoire considérant que l'Assemblée nationale ne paraissant avoir eu en vue de salarier que les seuls curés et vicaires, le sieur LOYER n'étant que simple prêtre à Landévennec ne doit pas conséquemment prétendre au traitement fixé par le décret sur la constitution civile du clergé, nonobstant la qualification de curé qu'il se donne mal à propos dans sa lettre, néanmoins attendu la caducité du Sieur Recteur de la dicte paroisse de Landévennec, qui rend indispensable les travaux multipliés du dit sieur LOYER dans la dite paroisse,

Oui le procureur syndic,

Est d'avis que provisoirement et en attendant que l'Assemblée nationale n'ait statué sur le sort des prêtres autres que les curés et vicaires, il soit compté au dit sieur LOYER une somme de cent livres en forme de traitement jusqu'à ce jour".

En octobre 1791, de REDENE où il est vicaire depuis septembre Grégoire LOYER intervient encore pour des problèmes de traitement qui lui sont dus depuis son séjour à Landévennec.

"La municipalité considérant la nécessité qu'on avait d'avoir un curé d'office à Landévennec attendu la caducité du sieur Recteur par son grand âge, fit une pétition pour le demander curé d'office, mais elle ne crut pas être obligée de le payer. C'est au sieur Recteur ou au directoire de lui payer et de lui rendre la justice qu'il lui est due..." (20 novembre 1791).

Après REDENE, Grégoire LOYER sera vicaire à BANNALEC où il meurt le 17 novembre 1797 à l'âge de 41 ans.

PALUD

Au cours de la première moitié de 1789, un prêtre nommé PALUD signe au registre des naissances-mariages-sépultures.

Ces prêtres qui aident à la vie paroissiale sont appelés "prêtres habitués".

Jacques LIZIART

Certains travaux réalisés(5) sur le même sujet signalent la présence à landévennec en 1789-90 de Jacques LIZIART, né à Irvillac le 21 novembre 1748, ordonné prêtre en 1774, vicaire de Gouézec en 1806 puis d'Edern où il décède le 22 juin 1810.

Je n'ai malheureusement trouvé aucun document attestant son passage à Landévennec. Je me permets même d'en douter.

Michel HUITRIC

Né à Ergué-Gabéric en 1750, prêtre en 1776, vicaire de Trégarvan en 1779, Michel HUITRIC ne reste que très peu de temps à landévennec (janvier-février 1792) qu'il quitte pour Argol.

Guillaume GUILLEMOT

Guillaume GUILLEMOT est né et baptisé à Scrignac (trêve de Coatquéau) le 7 janvier 1767.

Il arrive à landévennec le 6 mars 1792 où il prête serment sept mois plus tard, le 7 octobre à une heure de l'après-midi devant le "conseil général de la commune" (municipalité).

"... Guillaume GUILLEMOT vicaire (6) a fait à haute et intelligible voix le serment de fidélité à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité..."

Le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798), il confirme son acceptation de la constitution civile :

"Je soussigné, Ministre du culte de cette commune, certifie que j'ai prêté le serment prescrit par la loi du 14e août 1792, vieux style, ainsi que tous ceux qui ont été exigé par les lois depuis cette époque, que j'y ai toujours persisté et persiste."

En 1796, Guillaume GUILLEMOT veut acheter le presbytère devenu Bien National. Le 11 messidor de l'an 4 (29 juin 1796), il écrit aux administrateurs du département à Quimper :

"Citoyens

le temps ne me permettant pas de me transporter jusqu'à vous, je prends la liberté de vous écrire. N'ayant appris que très tard que l'on devait vendre les presbytères, je n'ai pas pu vous faire plutôt ma soumission pour acheter celui de Landévennec avec un petit jardin qui en dépend ; mais je la fais maintenant, si toutes fois il n'est pas encore adjugé. Il me vaut autant qu'à qui que ce soit, et même davantage car je me procurerai par là un joli logement ; je l'habite il y a deux ans et il serait bien douloureux pour moi d'être obligé de le quitter et d'avoir recours à autrui pour trouver un autre logement, encore ne trouverai-je que fort difficilement. Je vous prierai donc, citoyens, de considérer la triste situation dans laquelle je me trouverai si toutes fois il m'échappait. Quelque prix qu'il aille, gardez-en moi la préférence, je vous en conjure. Je me repose sur vous et j'espère que vous daignerez écouter mes prières, et me rendre le service que je vous demande.

Salut et fraternité,

GUILLEMOT ministre du culte à Landévennec."

Un procès-verbal d'expertise du presbytère, (16 messidor an 4 - 4 juillet 1796), nous donne une idée assez précise des lieux.

"La maison presbytérale de Landévennec, couverte d'ardoise et construite en simple maçonnerie ayant de long à deux longères trente-un pieds, de large à deux pignons vingt trois pieds trois quarts sur quatorze pieds de hauteur compensée(7), ouvrant au midi et au nord sur la rue et le jardin, distribuée en une cuisine, salon, cave, deux chambres et un cabinet avec un grenier,...".

s'y ajoutent une petite écurie au devant de la maison ouvrant sur un jardinet contenant des fruitiers, l'ancien cimetière et un petit verger nommé "liors-a-momé".

Que deviendra réellement le presbytère ? Nous savons que Jean-Henry SALAUN soumissionna pour la somme de 1 200 francs mais nous n'avons aucune trace de la vente effective.

Quant à Guillaume GUILLEMOT nous le perdons également de vue à partir de mars 1797.

Guillaume GESTIN

A Jean RIOU, décédé en mars 1794, succède un "citoyen-curé" de 40 ans, Guillaume GESTIN.

Né à LOCMARIA-PLOUZANE le 25 avril 1754, Guillaume Jean-Marie GESTIN est ordonné prêtre le 17 avril 1792, à 38 ans, par le premier évêque constitutionnel élu en France, le "citoyen-évêque" EXPILLY.

Nous ne savons que peu de choses sur Guillaume GESTIN. "Il était d'une ignorance excessive, ayant été refusé à trois examens consécutifs au temps de Mgr de la Marche(8)" nous rapportent les chanoines PEYRON et ABGRALL(9). Sans doute faut-il tempérer ce propos, les jugements portés, au 19ème siècle et même par la suite, sur le clergé constitutionnel n'ont guère été objectifs.

Quand en 1801, BONAPARTE, alors Premier Consul propose au Pape PIE VII son concordat régissant l'Eglise gallicane, Guillaume GESTIN suit et prête serment le 9 décembre 1803 à la cathédrale de Quimper devant le préfet RUDLER et Mgr ANDRE, premier évêque concordataire de QUIMPER(10).

"Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République Française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligne, soit au-dedans soit au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans ce diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement."

Guillaume GESTIN quitte la paroisse de Landévennec en 1804 pour Saint-Pierre Quilbignon. L'année suivante, il est prêtre à Recouvrance.

"Paraît disposé à rétracter ses erreurs, à demander pardon à Dieu, à ses supérieurs, à ses confrères et aux bonnes âmes qu'il a scandalisées" nous rapportent encore les chanoines PEYRON et ABGRALL (avec toujours la même prudence qu'il faut accorder à ce genre de jugement).

C'est en 1820, à COAT-MEAL, que décède Guillaume GESTIN.

SOURCES :

Archives départementales 18 L 83, 18 L 104, 23 L 63, 1 Q 371

NOTES :

- (1) L'Abbé a prééminence (droit de présentation des prêtres, de dire la messe...) sur un certain nombre de paroisses dont Landévennec. Il en est le "Recteur primitif" et le desservant "vicaire perpétuel".
- (2) Capitations et décimes sont des impôts.
- (3) Le presbytère correspondait aux emplacements des actuelles maisons de Mme GUERMEUR et Mr DE MONTILLE (au haut de la rue du Pâl, à droite en descendant).
cf. plan de Landévennec aux 17^e-18^e siècle par Jean Noël EON - Bulletin n° 9 - janvier 1986
- (4) 1 corde - environ 60 m².
- (5) voir par exemple "Clergé séculier dans le diocèse de Cornouaille en 1790" par Daniel BERNARD - Bulletin de la Société Archéologique du Finistère - 1955.
- (6) Guillaume GUILLEMOT s'approprie improprement le titre de vicaire, il est simplement "prêtre habitué".
- (7) 1 pied - environ 33 cm.
- (8) Mgr de la Marche était évêque de St Pol de Léon avant la Révolution.
- (9) LANDEVENNEC par les chanoines PEYRON et ABGRALL.
Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie 1917.
- (10) Les autres desservants de la Presqu'île prêtent aussi serment ce jour.

LA PAROISSE DURANT LA REVOLUTION

- 2 - LES LIEUX DE CULTE

Quelle église paroissiale ?

Jean RIOU continue d'exercer son ministère comme auparavant. Il est toutefois devenu un "citoyen curé" se pliant, sans grandes difficultés, semble-t-il, aux exigences de la Nation.

Avec la confiscation des biens du Clergé, Landévennec se trouve avec deux églises. Laquelle adopter ? La municipalité se laisse parfois tenter par l'église abbatiale, plus grande et plus somptueuse...

Le 25 octobre 1790, les reliques de Saint-Guérolé et divers objets de culte sont toutefois transférés de l'abbaye vers l'église paroissiale.

"Le vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt dix, nous soussignés ayant été requis par les messieurs municipaux de Landévennec d'aller prendre à l'église abbatiale les reliques de Saint-Guérolé embrassées dans une boîte d'argent et quatre boîtes de bois contenant aussi des reliques avec un petit tabernacle, nous nous y sommes rendus et avons pris les susdites reliques que nous avons déposées dans notre église paroissiale et que nous garderons jusqu'à nouvel ordre..."

Quelques mois plus tard, le 22 février 1791, l'administration départementale, faisant suite à une requête de la municipalité de Landévennec (23 janvier 1791), décide que l'église abbatiale deviendra provisoirement l'église de la paroisse.

En avril, quelques craintes apparaissent quant au maintien d'une paroisse à Landévennec. Le 17, la municipalité intervient auprès du département. Ce n'est que plusieurs mois plus tard, que le directoire du district de Châteaulin donne son avis : suppression de 13 paroisses dont Landévennec qui deviendrait "succursale" d'Argol, comme Trégarvan. Le 11 août 1792, un décret de l'Assemblée Nationale entérine cette proposition. Il n'en a fort heureusement rien été !

L'église abbatiale a-t-elle été réellement utilisée par la paroisse ? Ce n'est pas certain du tout.

En 1795-96, les paroissiens optent définitivement pour leur ancienne église, celle de l'abbaye apparaissant trop grande et trop coûteuse d'entretien.

La chapelle du Folgoat

A la demande du directoire du district, la municipalité réalise, le 21 octobre 1792, l'inventaire des "effets et ustensiles" se trouvant dans "la chapelle du petit folgoat" : un ornement blanc complet, un second de couleur rouge mais bien usé, un missel, trois nappes d'autel, un calice avec sa boîte et une cloche pesant environ 100 livres.

"... point d'autres meubles ni effets qui puissent rien valoir que des guenilles qui ne valent pas la peine d'emporter..."

"... nous considérons cette chapelle dans ce moment comme très utile pour le public attendu que trois paroisses profitent de la messe qui se dit dans la dite chapelle tous les dimanches et fêtes ainsi nous espérons que vous voudrez bien nous donner d'autres ordres avant de ne rien transporter, cette chapelle comme nous avons eu l'honneur de vous dire est à la proximité de Rosnoën, d'Argol et de Landévennec dont ils en profitent tous. Cette chapelle est la seule que nous ayons dans notre municipalité..."

Nous ne savons guère autre chose sur le Folgoat durant cette période. Sans doute la chapelle a-t-elle dû être quelque peu délaissée.

SOURCES :

Archives départementales : 18 L 13 - 100, 1 Q 2481 - 2556

INCENDIE A LESCUS

7 octobre 1791

Lettre du Directoire de CHATEAULIN à la Municipalité de
LANDEVENNEC :

"En vertu de l'arrêté du département du 3 de ce mois, nous vous autorisons provisoirement à faire loger les incendiés de Lescus en la maison abbatiale de Landévennec et à leur désigner dans les endroits les moins endommageables des bois propres aux réparations urgentes de leurs maisons incendiées et au surplus leur permettre de laisser paturer leur bétail dans les endroits que vous jugerez à propos dans les circonstances présentes...".

(Archives départementales 23 L 16)

CAPTURE D'UNE "MONSTRUEUSE" LOUVE

ARGOL - 3 ventôse an 8 (22 février 1800)

"Nous membres de l'administration municipale du canton d'ARGOL certifions que Jean RAOUL du lieu de Kergroas et Alain THOMAS du lieu de Rangoulic en LANDEVENNEC ont détruit et tué une monstrueuse louve qui a fait bien des ravages dans différents endroits du canton et qu'elle était pleine, portait neuf petits louveteaux dans son ventre et c'est dans la nuit du premier au deux ventôse que cette bête fauve a été tuée, en foi de quoi nous leur avons délivré le présent pour être en conformité de la loi satisfait de leur compte."

(Archives départementales 10 L 225)

Les loups étaient alors relativement nombreux dans le Finistère et leur destruction encouragée par des primes : 40 Francs pour un loup, 50 Francs pour une louve pleine et 20 Francs pour un louveteau.

Un état des captures pour l'an 7 laisse apparaître pour l'ensemble du département 36 loups tués, 37 louves, 9 louves pleines, 64 louveteaux.

REQUISITIONS EN TOUS GENRES

Des hommes...

Prussiens et Autrichiens se faisant menaçant aux frontières, la Convention vote le 24 février 1793 "la levée de 300 000 hommes".

Chaque commune doit fournir des soldats. quatre à LANDEVENNEC.

Faute de volontaires, la désignation se fait par vote !

"Le vingt et un mars mil sept cent quatre vingt treize l'an deux de la république française, nous officiers municipaux et procureur de la commune de landevennec, accompagnés du citoyen LE BOUEDEC commissaire du district de Chateaulin, sommes transportés à l'église paroissiale de notre commune, lieu par nous fixé pour l'assemblée des citoyens sujets à concourir pour la levée du nombre d'hommes prescrit par l'arrêté du district en date du neuf de ce mois, notre premier soin a été d'annoncer à tous les citoyens réunis que notre commune devait fournir quatre hommes, nous avons ensuite fait la lecture ordonnée par l'article 13 de la loi du 24 février dernier et après avoir inutilement invité ceux qui voudraient se consacrer à la défense de la patrie de venir s'inscrire sur le registre que nous avons ouvert depuis le dix-sept de ce mois, nous avons observé à l'assemblée qu'avant de désenparer elle eut à fournir le nombre de quatre hommes exigé en vertu de la loi et par l'arrêté précité, et en avons requis de délibérer de suite sur le mode qu'elle jugerait le plus convenable pour cet effet, l'assemblée ayant unanimement adopté le scrutin à la pluralité relative, ils ont nommé à l'unanimité les citoyens Sulpice(Sic !) NIGEOU président, MESONAN et CHEVALIER scrutateurs, l'appel nominal fait, les citoyens présents à l'assemblée ont écrit ou fait écrire leurs billets par les scrutateurs trois noms sur chaque billet et déposé dans un vase..."

Le nombre de votants s'élève à 37. SEVENOT, employé des Douanes réunit 37 voix. Ce "succès" laisse entrevoir le sentiment de la population locale à l'égard de ce douanier !

Pierre LE CORRE de Kerbéron, Guillaume ELY du Crip et Jacques LE BOUSSARD se voient créditer respectivement de 30, 21 et 16 voix.

Jacques LE BOUSSARD ayant déjà été tiré au sort à Brest, Philippe LE MEVEL avec 15 voix est le quatrième homme désigné "soldat de la patrie".

Ces hommes, hormis Pierre LE CORRE absent ("sur les côtes" dit-on) ont reçu au 19 avril 1793 une somme de 90 livres pour les 30 jours écoulés depuis le 21 mars, deux chemises estimées à 3 livres chacune et un chapeau estimé également à 3 livres.

D'autres réquisitions de soldats suivent.

Ainsi, le 24 ventôse an 2 (17 mars 1794), le bureau du District de Châteaulin demande aux municipalités de prévenir les jeunes gens compris dans la première réquisition de se rendre à Châteaulin le vendredi suivant, le 1er germinal (21 mars). C'est le début du service militaire...

" Prévenez les que leur défaut de se présenter ici au jour sus-indiqué les ferait regarder comme déserteurs ou fugitifs et que par là, ils encouraient une peine de 10 années de fers ; que leurs parents ou maîtres seraient regardés comme suspects, traités comme tels, mis en conséquence en arrestation pendant la guerre, leurs biens confisqués et vendus au profit de la République et bannis à perpétuité aussitôt la paix. "

" Vous préviendrez les volontaires de votre commune de porter sur eux tous leurs objets d'équipement et spécialement des souliers et des bas qui leur seront remboursés au prix de l'estimation qu'on en fera avant leur départ."

Le port de Brest recherche quant à lui des forgerons. On y trouve Pierre LE BARON et Jean-Louis BOURVON en 1794 puis Guillaume PERON et Guillaume LOUARN en 1795.

Un courrier du chef des bureaux civils de la marine à Brest, chargé des chantiers et ateliers, adressé le 24 germinal an 3 (13 avril 1795) aux administrateurs

du district de Châteaulin nous permet de savoir que Guillaume PERON et Guillaume LOUARN ont disparu de leur lieu de travail, le premier depuis 8 mois, le second depuis 3 mois.

"Je vous prie donc de faire rechercher ces ouvriers dans votre district ; de leur enjoindre de se rendre sans délai à leur poste d'après les feuilles de route que vous leur délivrerez, et de les prévenir que les frais de gendarmerie seront à leur compte si leur désobéissance à la loi vous forçait à requérir contre eux cette partie de la force publique."

Un emprunt forcé...

L'état a besoin d'argent. Un emprunt d'un milliard "sur les riches" est voté le 3 septembre 1793. Une vingtaine de personnes sont considérées comme riches à Landévennec et doivent s'acquitter d'un versement allant de 50 à 100 livres.

Des chevaux....

L'armée demande des chevaux. Plusieurs réquisitions, certainement impopulaires (surtout si le dédommagement se fait en assignats !), sont organisées de 1794 à 1797.

Ainsi le 11 brumaire an 3 (1er novembre 1794), le 25ième des 487 chevaux que compte le canton d'Argol (Argol, Landévennec, Telgruc, Trégarvan), soit 19 chevaux, est réquisitionné. Le canton doit également fournir une voiture, quatre harnais, un sac à avoine, une corde à fourrage et un "chartier".

Durant l'an 4, c'est en deux occasions que les chevaux du canton sont rassemblés à Argol pour une réquisition "au 30ième". La première fois, le 4 germinal (24 mars 1796), 375 chevaux sont présentés. Le cheval de Corentin MARZIN de Keric Vian (Argol) est le seul retenu sur les indications de Corentin MEROUR, maréchal-ferrant. Corentin MARZIN devra se rendre dès le lendemain à QUIMPER avec son cheval. Six mois plus tard, le 25 fructidor (10 septembre 1796), 477 chevaux, juments et poulains participent à une revue générale (Telgruc 238, Argol 151, Landévennec 52, Trégarvan 36). Aucun d'entre-eux n'est considéré comme ayant les qualités requises pour l'armée.

L'année suivante, une nouvelle "levée au 30ième cheval" est organisée. 397 chevaux pour 13 à fournir se réunissent à Argol. Telgruc livrera 6 chevaux, Argol 4, Trégarvan et Landévennec 2 (deux juments de 4 ans appartenant, l'une à Marc LE ROUX de Daubors, l'autre à Jacques ELY de Penforn).

"Après avoir bien examiné et fait examiner par des gens connaisseurs, reconnu qu'ils sont les meilleurs, nous avons fait injonction aux propriétaires de se rendre avec leurs chevaux tels qu'ils sont choisis près le département du Finistère à Quimper le treizième jour du présent mois à dix heures du matin pour recevoir les ordres qu'on leur y donnera."

Des grains...

Le 10 ventose an 2 (28 février 1794), la municipalité de Landévennec intervient auprès du district de Châteaulin pour être dispensée des réquisitions de blé "n'en ayant pas assez pour sa subsistance jusqu'à sa récolte prochaine."

Un recensement des avoines et fourrages (6 frimaire an 3 - 26 novembre 1794) nous apprend que les récoltes de 1794 sur Landévennec sont évaluées à 410 quintaux de foin, 2 540 quintaux de paille et 497 quintaux d'avoine sur lesquels il faudra fournir 9 quintaux de froment et 40 quintaux d'avoine.

Un autre état de réquisitions (28 prairial an 3 - 16 juin 1895) indique pour Landévennec : 25 quintaux de froment, 10 de seigle, 20 d'avoine, 50 de paille et 30 de foin.

Et encore...

Les réquisitions sont annoncées à la municipalité par des courriers provenant du Directoire du district de Châteaulin.

24 brumaire an 2 (14 novembre 1793) -
"Nous vous requérons de commander sur le champ des chevaux ou voitures pour transporter ici vos fusils tant de munition que de chasse. Nous en avons un pressant besoin pour notre bataillon qui manque absolument d'armes". Les sabres devront également être joints.

"Deux cents hommes de notre bataillon vont partir de moment à autre ; ainsi il n'y a pas un moment à perdre."

2 ventôse an 2 (20 février 1794) -
"Nous vous adressons copie de notre arrêté du 1er ventôse relatif aux réquisitions que vous avez à faire dans votre commune pour procurer au citoyen DEME les moyens de faire exploiter voitures et transporter par mer les bois nationaux des Salles et St Laurens..."

19 germinal an 2 (8 avril 1794) -
Faire transporter sous 15 jours à Port-Launay, chez la citoyenne TADEN, femme LE MARC'HADOUR toutes les cordes qui servaient aux cloches.

6 floréal an 2 (25 avril 1794) - D'ici au 1er prairial (20 mai), chaque individu hormis les moins de 14 ans et les personnes non imposables devront fournir au moins une livre de vieux linges, chiffons, vieux drapeaux ou rognures de parchemins pour suppléer aux besoins pressants des papetiers, le tout devant être transporté à Châteaulin.

Sources :

Archives départementales : 13 L 42

14 L 25 (levée de 300 000 hommes)

14 L 111

23 L 18, 20, 21, 22, 30, 53, 58.

carbo exigue pour faire l'acide

470 62-

Republique Française
Commissaire de L'arrondissement

Comme de Landerence

Richard L. Williams

Report to meet trustees

L'citoyen Jean Le faux cultivaient patet d'usage
de monnaie y d'anciennes aye de brime avec l'acte de
vingt pieds d'usage long, 1002 impagros, les yeux
bleux bouche vermeille, cheveux et sourcil blond
aussy qui est bon Republicain, a l'andance
L. 1002: d'anciennes L. 1002 de la République.

for a mass more or less invisible
Glover. Microsala magna
reins

1100015

Microsolenia *regina*

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI

ARGOL - 2 ventôse an 4 (21 février 1796)

"Ce jour deux ventôse l'an quatre de la République Française une et indivisible à dix heures du matin, les membres composant l'administration municipale du canton d'Argol, département du Finistère, assemblés au chef-lieu du canton à l'effet de célébrer l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des français, en vertu de délibération du directoire exécutif en date du 22 nivose dernier (12 janvier 1796) et d'arrêté du département du Finistère qui fixe la célébration de la dite fête à ce jour, n'ayant pas reçu la délibération du directoire exécutif assez tôt pour la célébrer le premier pluviôse (21 janvier 1796) auquel jour elle était fixée, ont commencé par entonner l'hymne marseilloise : allons enfants de la patrie et ont continué, après ont repris les musettes du canton aux sons desquels instruments les dits agents, fonctionnaires publics et salariés du gouvernement se sont rendus marchant sur deux lignes sur la place commune du canton où différents habitants assemblés se sont mis à danser en témoignant par des airs patriotiques et des cris de joie le plus vif attachement à la constitution en déclarant qu'ils sont sincèrement dévoués à la république et qu'ils haïssent éternellement la royauté, ce qui a continué jusqu'à la nuit...."

LANDEVENNEC était représenté à cette fête par :

Pierre LE MEROUR, agent de la commune

Sulpice NIGEOU, officier public

Guillaume GUILLEMOT, vicaire

Louis MESONAN, surveillant des forêts nationales

Louis LE GALL, garde des forêts

"Les divertissements qui ont duré jusqu'à la nuit finis, chacun s'est retiré chez lui paisiblement et d'un air content et gai."

L'ABBAYE ET LA REVOLUTION

La situation n'est guère brillante au monastère en ce début de 1789. D'interminables procès entre les moines et leur Abbé(1), la Commission des Réguliers qui a fixé en 1766 à neuf le nombre minimum de Religieux nécessaire pour maintenir une communauté, l'extinction en 1781 du titre abbatial au profit de l'évêque de Quimper, autant d'affaires qui ont certainement quelque peu ému le zèle des quatre Religieux restant encore à Landévennec.

Malgré l'existence de personnel au monastère, il doit être quand même bien difficile pour ces quatre moines de concilier tâches matérielles et vie spirituelle.

Les autres abbayes ne sont pas mieux loties.

1789-90 - L'abbaye devient Bien National

Le 4 août 1789, l'Assemblée Constituante abolit tous les privilèges, droits et titres seigneuriaux. L'Abbaye, en tant que seigneurie, se trouve concernée.

Quelques semaines plus tard, en septembre, TALLEYRAND, l'évêque d'Autun, propose de mettre les biens du Clergé à la disposition de la Nation qui accepte le 2 novembre.

Le 13 février 1790, l'Assemblée Constituante va encore plus loin en supprimant les communautés religieuses et en interdisant tous vœux monastiques. Les Religieux sont invités à quitter leur monastère moyennant une pension allouée par la Nation, ceux qui resteront seront regroupés.

En mars, le 20 très exactement, un décret charge les municipalités d'établir un inventaire des monastères et couvents et d'interroger les Religieux sur leurs intentions.

Le 21 mai 1790, la municipalité se présente au monastère...

"Ce jour vingt un mai mil sept cent quatre vingt dix avant midy, la municipalité assemblée en vertu de la délibération prise précédemment le quinze du présent en l'auditoire de cette ville sur les conclusions du procureur de la commune(1), Monsieur du LAURENS maire, Messieurs LE LOUARN, LEROUX, LIZIARD, LE FAOU et QUILLIEN officiers municipaux, pour adjoint le sieur VAILLANT secrétaire greffier, nous nous sommes transportés de l'auditoire de Landévennec lieu ordinaire de nos séances en l'abbaye des Religieux bénédictins situé dans la ville de Landévennec..."

Trois moines sont présents : dom LEMOYNE le prieur, dom LE GALL l'économe et dom JOLIVET le procureur. Le quatrième, dom LESEC, est absent, il se trouve ce jour-là à l'abbaye Ste Croix de Quimperlé.

Dans la bibliothèque, environ 2 000 volumes...

L'inventaire du mobilier achevé, les Religieux, conformément au décret, sont interrogés sur leurs intentions de quitter ou pas le monastère.

Dom LEMOYNE : "il nous a répondu qu'il était penché de respects pour tous les décrets de l'assemblée nationale et qu'ayant appris qu'elle devait réserver des maisons il demande aller demeurer dans une de son ordre que l'assemblée nationale voudra bien lui indiquer, il nous a de plus déclaré être âgé de quarante sept ans."

Dom LE GALL : "il nous a répondu qu'il est dans l'intention de sortir de son ordre à l'époque qui sera fixée par l'assemblée nationale et a déclaré être âgé de quarante neuf ans."

Dom JOLIVET : "Il nous a répondu que ses intentions étaient de profiter de la liberté que l'assemblée nationale avait bien voulu et que la nécessité par le mauvais état de sa santé il se dispose de se retirer incessamment dans sa famille, qu'au surplus il est rempli de la plus respectueuse soumission pour tous les décrets de l'auguste assemblée et nous a déclaré être âgé de trente huit ans."

Selon la municipalité, le nombre d'appartements permettrait d'accueillir jusqu'à douze Religieux.

Les relations entre la municipalité et le prieur dom LEMOYNE sont parfois tendues. Ainsi, au début d'octobre, un différent voit le jour à propos d'une gabare de bois destinée à l'abbaye, la municipalité souhaitant, la vente du bois aux enchères, ceci malgré l'autorisation délivrée par l'administration du district à dom LEMOYNE. Le 8 octobre, dom LE GALL, sur le point de partir à Paimpol, demande à la municipalité de venir vérifier le contenu de la sacristie

dont il a spécialement la charge. Dom LEMOYNE s'y oppose prétextant que la municipalité n'a pas reçu mission du district pour cette vérification. Si l'on en croit la lettre du procureur du district en date du même 8 octobre, la municipalité pêcherait par excès de zèle :

"Si vous aviez lu plus attentivement les lettres patentes du roi du 21 avril 1790, vous n'eussiez pas appelé dom Lemoine..."

"Vous n'eussiez pas désapprouvé la conduite de dom Lemoine et je ne me verrais pas forcé de vous observer que la vôtre serait tout à fait inexcusable si on ne l'attribuait plutôt à un excès de zèle qu'à quelques motifs particuliers."

Les 25 et 26 octobre, "le corps municipal de la ville et paroisse de Landévennec", assisté du Sieur du LAURENS devenu administrateur du district de Châteaulin, revient au monastère pour vérifier l'inventaire du 21 mai. Dom LEMOYNE les reçoit.

Yves LE VAILLANT, greffier de la municipalité, appose 36 bandes de scellés avec cachet de cire aux deux extrémités de chaque bande. Faute de cachet, on utilise le cachet de l'ancienne seigneurie abbatiale !

Se pose également le problème du gardiennage de tous ces biens inventoriés. La municipalité, ne trouvant pas de volontaire, nomme gardien provisoire Paul CLOAREC, jardinier à l'abbaye. Il devra veiller à la garde du monastère et à la conservation du jardin moyennant 15 sols par jour. Le sieur DU LAURENS lui attribuera un appartement.

Décembre 1790. L'affermage de la métairie de Penforn va bientôt être mis en adjudication. On parle également de vendre certaines possessions de l'abbaye...

A vendre...

Fixée initialement au 21 décembre 1790, la mise aux enchères de l'affermage de la métairie de Penforn est reportée au 28, "tous les citoyens devant être occupés du choix important de leurs juges de paix."

"Vous voudrez bien faire publier le dimanche 26 de ce mois à l'issue de votre grand-messe que la ferme de la métairie de Penforn consistant en maisons, champs, prés, landes et dépendances situés en votre paroisse, sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur le mardi 28 aussi de ce mois devant le Directoire de ce district et

à des conditions avantageuses (15/12/1790 - lettre du directoire du district à la municipalité de Landévennec).

La métairie de Penforn ne trouve en réalité preneur que le 11 janvier 1791 en la personne de MASSARD(2). L'état des bâtiments et notamment des toitures ne semble guère être bon si l'on en croit les réclamations du locataire au début de l'année 1792. Jean Louis KERMAREC, "couvreur en paille" au village de Kerbéron passera dix jours à réparer les toits des maisons, crèches et granges.

le 10 mars 1791, le sieur BLONDIN afferme pour trois années le verger et le jardin de l'abbaye.

A la fin du mois d'avril, l'argenterie du monastère est acheminée à l'Hôtel des Monnaies de Nantes via Châteaulin.

Durant tout ce mois d'avril 1791, la municipalité est tenue d'apposer, chaque dimanche, une affiche annonçant la vente du mobilier du monastère le 4 mai.

La vente dure six jours (4-5-6-7-9 et 10 mai). Jean-Guillaume LE POUPON(3) assume le rôle de crieur. Parmi les acquéreurs, on rencontre les Recteurs de Landévennec, Argol et Telgruc, le sieur MASSARD.... La vente produit 3201 livres et 9 deniers.

La première vente immobilière a lieu le 27 mai 1791, à 10 h du matin, devant le Directoire du District à Châteaulin. Ce jour-là, le moulin de Pen-an-Poul en Argol et ses dépendances sont adjugées pour la somme de 4200 livres au sieur NOURY, administrateur du district et futur maire d'Argol. C'est la première possession vendue, les autres suivront...(4)

Vers la fin de 1791, on envisage quelques instants de conserver les bâtiments de l'abbaye pour l'armée, ce qui n'est guère du goût de Joseph RICHARD-DUPLESSIX, un négociant brestois, franc-maçon appartenant à la loge de l'Heureuse Rencontre, qui a déjà un oeil sur ces bâtiments :

"J'ai su par Monsieur le procureur-syndic du district de Châteaulin que le Directoire du département de Finistère avait suspendu la vente du domaine de Landévennec, parce que cette maison pourrait être utile au gouvernement soit pour le service de la flotte, ou de l'armée. J'ai l'honneur de vous observer que le gouvernement jouissant actuellement de la maison des Carmes et des Capucins de Brest a encore à sa disposition le couvent de St Mathieu,

ceux des villes circonvoisines, situation que les rend plus utiles pour tout espèce de services... Je ne vous retiendrai pas des avantages de rapprocher autant que possible les établissements de l'Inspection des Chefs ; ils vous sont parfaitement connus... Je ne crois donc pas que le bien du service exige que l'on prive les citoyens du département d'établissements qui peuvent favoriser l'industrie. On objectera encore la médiocrité des offres mais, Monsieur, la nonchalance et la pauvreté des habitants de ces cantons vous est connu. Tout homme sage doit donc agir avec beaucoup de prudence à éviter d'absorber inutilement son capital. Il doit tout attendre du temps et de son assiduité au travail et plus encore du zèle que vous avez témoigné pour tout ce qui intéresse les citoyens du département. Il conviendrait que le Directoire joignit à la maison de Landévennec la métairie occupée par le Sieur MASSARD et s'il est possible un peu de taille. Alors il se trouverait plus d'acheteurs." (11/01/1792)

Cette idée d'utiliser l'abbaye pour l'armée étant vite écartée - on la retrouvera en 1793 - l'estimation des bâtiments commence.

Le 16 avril 1792, Jacques MORVAN, "homme de loi" résidant au Faou et expert nommé par les administrateurs du district arrive à Landévennec.

La métairie du Penforn consistant en maisons, granges, crèches en simple maçonnerie et couvertes de roseaux est estimée 3 000 livres, le manoir abbatial et ses dépendances 10 000 livres, le monastère et ses dépendances (église exclue) 24 000 livres.

Jacques MORVAN ne manque pas d'ironie dans son rapport...

"L'église, où feux les Bénédictins priaient si assiduellement ne dépendra plus de cette maison et quand elle sera vendue, il sera de convenance que l'acquéreur recule la porte d'entrée de son habitation de manière à laisser celle de l'église libre à tous ceux qui voudront la fréquenter en conservant néanmoins la propriété des arbres existants et le droit d'en planter d'autres le long du chemin menant du bourg à la dite maison."

Les chambres : "la somptuosité eut fait désirer au pieux Guénolé, s'il en avait eu de pareilles, de voir proroger le terme de son départ pour l'éternité."

"...ouvertures en pierre de taille, garnies pour la plupart de double vitrage et d'abats vent ; le cloître ayant son pavé et ses arcades en pierres de grain finement taillées..."

La vente ne tarde pas. Elle a lieu le 21 mai 1792 à 10 h du matin devant le Directoire du district à Châteaulin. Seule la métairie de Penforn est quelque peu disputée pour se voir finalement acquise par le sieur BOUCHET de la paroisse de St Sauveur à Brest-Recouvrance pour la somme de 4 100 livres sur une mise à prix de 3 000 livres.

La maison abbatiale est achetée par BOUCHET pour la mise à prix, soit 10 000 livres et de même le monastère devient propriété de Joseph RICHARD-DUPLESSIX pour 24 000 livres. Certainement, se sont-ils entendus...

Pendant ce temps et depuis deux ans déjà, les créanciers de l'abbaye tentent de recouvrer leurs fonds auprès de la Nation : Mme Veuve LE GOFF, marchande de draps à Recouvrance (876 livres), le sieur NOUVEL pour un emprunt de 16 000 livres réalisé en 1784 par le frère LESEC pour des grosses réparations au monastère, la Charité d'EVRON en Mayenne pour un autre emprunt de 3 615 livres contracté en 1781 pour réparation du pont de Châteaulin(5), l'hôpital de Douarnenez...

Le plus surprenant est sans doute de trouver parmi ces créanciers un marchand de vin de LIBOURNE, le sieur Raymond FONTEMOING, et ceci pour la coquette somme de 17 055 livres ! "Nous croyons à l'exagération" écrit le Directoire du district au Frère LESEC le 19 février 1791. Sans doute cette créance est-elle réelle car, le 12 mai, le Directoire du département déclare FONTEMOING "créancier légitime de la nation" pour la somme de 17 055 livres 10 sols 8 deniers correspondant à des vins et autres provisions fournis à l'abbaye de Landévennec.

En 1793, on reparle des militaires, la Marine s'intéressant à l'abbaye qu'elle aménagerait en hôpital. Une commission se rend (par mer) sur place le 26 septembre et constate qu'"il est facile d'y placer 300 lits unis à un pied et demi(6) l'un de l'autre." Une démolition des cloisons permettrait même d'aller jusqu'à 500 lits. L'abbaye est "presque neuve" nous dit-on dans le rapport de cette commission.

Projet sans suite...

Au début de 1794, le 24 février (6 ventôse), le sieur BOUCHET cède Penforn et la maison abbatiale à un Capitaine de Vaisseau brestois en retraite, Guillaume TIPHAIGNE, futur maire de Landévennec(7).

L'église abbatiale n'est toujours pas vendue... Elle a bien été proposée aux paroissiens de Landévennec pour devenir leur église mais ceux-ci la considèrent trop grande et trop onéreuse à entretenir. Il ne reste qu'à vendre...

Le 30 fructidor an 4 (16 septembre 1796), elle est adjugée au sieur DUPLESSIX pour le montant de la mise à prix = 2 160 livres. Pour le prix d'une paire de boeufs...

La démolition

Quand CAMBRY(8) visite Landévennec en 1794, la destruction est entamée :

"Les monuments de l'abbaye de Landévennec ont été brisés, détruits ; la riche bibliothèque de cette communauté(9), visitée par MONTFAUCON, par MABILLON, a été dépouillée d'une partie de ses richesses, des livres en parchemin surtout dont on s'est servi pour humecter des tabacs. On avait fait porter cette bibliothèque au Port-Launay en 1792 ; ce n'est qu'à la fin de 1793, qu'on l'a fait parvenir à Châteaulin. J'ai prié le district d'essayer par une proclamation de faire rentrer les livres égarés qui pourraient n'être pas détruits, il me l'a promis." (Hélas !)

Si DUPLESSIX achète le monastère en 1792, puis l'église abbatiale en 1796, c'est bien pour en tirer un bénéfice. a-t-il eu des projets sur Landévennec ? a-t-il, dès le départ, songé à la démolition ? selon toute vraisemblance, la seconde hypothèse est la plus plausible.

Au début de 1797, le curé constitutionnel brestois LALIGNE achète les stalles de l'Eglise qui sont installés à Saint-Louis le 30 avril.

Seuls quelques statues, tableaux, reliquaires... transférés dans l'église paroissiale sont préservés.

Sans doute, la démolition s'accélère-t-elle encore quand DUPLESSIX vend l'église abbatiale, le 4 octobre 1805, à POULIQUEN, entrepreneur de construction à Brest. Les matériaux récupérés à Landévennec et notamment les arcades du cloître, servent à construire le marché de Saint-Louis connu sous le nom de "Marché POULIQUEN"(10).

Il ne doit plus rester grand chose de l'église quand POULIQUEN la revend l'année suivante, le 23 août 1806, à Guillaume TIPHAIGNE qui devient alors propriétaire de tout l'ensemble.

Que sont devenus les moines ?

Nous avons vu précédemment que le monastère ne comptait que quatre moines au début de la Révolution.

A la fin de 1790, les bâtiments n'ont plus d'âme...

Pierre LEMOYNE, prieur

Fils d'un marchand-tanneur, né à Vernon (Eure)
le 29 juin 1743.

Il se retire d'abord à Kererault en Plougastel-
daoulas (1791) puis à Châteaulin (fin 1791) où il prête
serment le 24 septembre 1792 devant "le corps municipal".

"En l'endroit s'est présenté LEMOYNE
ci devant bénédictin lequel pour se conformer
à la loi du 14 août dernier, ayant la main levée
a juré d'être fidèle à la nation et de maintenir
la liberté et l'égalité ou de mourir en les dé-
fendant."

Le 3 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797), il
prête une nouvelle fois le serment de fidélité à la Répu-
blique.

"Je jure une haine éternelle à la
royauté et à l'anarchie et attachement et fidé-
lité à la République et à la Constitution de
l'an 3."

Pierre LEMOYNE deviendra aumônier de l'hôpital
maritime de Brest où il décèdera le 29 décembre 1815.

François LESEC

Né à Argenton le 18 mars 1745, baptisé à Landunvez
le même jour.

Dom LESEC se trouve à l'abbaye Ste Croix à
Quimperlé lors de l'inventaire du monastère en mai 1790.

En 1792, il est aumônier de l'hôpital général de
Brest.

Il deviendra par la suite vicaire à Lesneven,
puis desservant à Saint-Méen.

Julien LE GALL

49 ans en mai 1790.

Se trouve à Paimpol en 1791.

Julien - Pierre JOLIVET

Le plus jeune des quatre, il a 38 ans lors de l'inventaire de mai 1790. Il déclare alors être en mauvaise santé et avoir l'intention de se retirer dans sa famille.

Il serait à Rennes au début de 1791.

NOTES :

- (1) Sulpice NIGEOU (sera maire de Landévennec de 1790 à 1805)
- (2) voir article sur la première municipalité
- (3) idem
- (4) la vente des anciennes possessions de l'abbaye s'échelonna de 1791 à 1808. Seuls les bois de l'abbaye seront conservés par la Nation (forêt domaniale)
- (5) le prieuré de Saint-Idunet dépend de l'abbaye
- (6) 1 pied - environ 33 cms
- (7) en fait, TIPHAIGNE est déclaré "cessionnaire"
- (8) catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère - an 3 -
- (9) environ 2 000 volumes
- (10) ce marché a été détruit lors des bombardements de Brest durant la seconde guerre mondiale.

PRINCIPALES SOURCES :

Archives départementales 18 L 41, 23 L 16, 1 Q 962-1211-1444-1747-1812-2481

PAX - avril 1962

L'Abbaye de Landévennec par Père MARC - Ed. Ouest France 1985.

LE 14 JUILLET 1896

Cette année-là, la Fête Nationale n'avait sans doute rien de particulier par rapport aux autres années. Nous l'évoquons car quelques documents conservés aux archives communales nous permettent d'entrevoir ce que pouvait être un 14 juillet à LANDEVENNEC à la fin du siècle dernier.

C'était incontestablement un jour de fête si l'on en juge par le reçu de Joseph MIOSSEC, le boulanger :

"Reçu de M. Le Maire de LANDEVENNEC, par moi, MIOSSEC Joseph, Entrepreneur de la Fête Nationale du 14 juillet 1896, la somme de vingt francs pour salaire des binious qui ont sonné au bourg le dit jour."

La République n'oubliait également pas ses pauvres : 84 kilogrammes de pain furent partagés entre 12 familles, neuf foyers reçurent chacun 6 kg de pain, deux autres 9 kg et l'un 12 kg, vraisemblablement en fonction de l'importance des familles.

Cette distribution de pain explique peut-être pourquoi le boulanger Joseph MIOSSEC est "entrepreneur" de la Fête Nationale.

En supplément, trois familles reçurent des rations de tabac : deux paquets à 50 centimes pour deux d'entre-elles et 120 grammes de "carotte" (1 franc 50) pour la troisième.

Les cloches de l'église carillonnèrent certainement ce jour-là car le bedeau fût rémunéré pour des sonneries.

Il faut dire, qu'à l'époque, l'Etat accordait à la commune un crédit de 20 Francs pour commémorer la prise de la Bastille.

... OU ENCORE LE 14 JUILLET 1895

Ce jour-là, fête fût donnée à la Réserve. Lisons le journal "Le Finistère" dans son édition du 20 juillet 1895 :

"Dans la journée du 14, une véritable fête de famille avait lieu à bord du Magellan, stationné à LANDEVENNEC, avec le concours des marins de la réserve. M. Le Commandant du Magellan a été, en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, d'une amabilité et d'une bienveillance dont tous ceux qui ont assisté à la fête ne sauraient trop le remercier.

Tout LANDEVENNEC a dansé, chanté, s'est beaucoup amusé.

Voici le programme de la fête :

Première partie :

Concert par les personnes de bonne volonté.

Piano : Une lettre originale, l'Albanaise, Chochale, la permission, le Cauchemar, le fusillier Pitou, A mon ami Bismarck, l'Invalo, le vengeur, la montre de Venise, V'la pourquoi je cherche un logement, ç'a c'est m'n affaire, la marche conjugale, l'enfant de Paris, les gendarmes de Landerneau, le grand meeting du Métropolitain, le hanneton, la Sainte Uphémie, Charlotte, la sérénade de Gounod.

Deuxième partie :

Voiture à vendre, comédie en un acte ;

Marseillaise ;

Hymne russe.

Le vapeur "Rapide" proposait également, à l'occasion de la Fête Nationale, une grande promenade de Brest à Port-Launay avec escale à Landévennec.

